



FICHE INDIVIDUELLE DE POLICE

En application de l'article R. 611-42 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et aux fins de prévention des troubles à l'ordre public, d'enquêtes judiciaires et de recherche dans l'intérêt des personnes, les hôteliers, les exploitants de villages et maisons familiales de vacances, de résidences et villages résidentiels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes, les exploitants de terrains de camping, caravanage et autres terrains aménagés sont tenus de faire remplir et signer par l'étranger, dès son arrivée, une fiche individuelle de police, dont le modèle est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de l'immigration et du ministre chargé du tourisme.

En raison du plan Vigipirate cette mesure est étendue à tous les résidents quelques soient leur nationalité

Cette fiche sera détruite au bout de 6 mois après votre passage

SEJOUR Du _____ AU _____

NOM : _____ PRENOM _____

DATE & LIEU DE NAISSANCE : _____

DÉPARTEMENT : _____ PAYS : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

NUMERO DE TELPHONE : _____ PAYS : _____

NOMBRE D'ENFANTS : ____ (enfants de moins de 15 ans)

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

NOM: _____ PRENOM: _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

NOM & COORDONNEES DE LA PERSONNE A PREVENIR : _____

Si en groupe précisez lequel : _____

DATE & SIGNATURE